



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°997

du 5 février 2024



Sommaire

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques	
- Liste d'aptitude pour l'accès au corps des personnels de direction de classe normale - Année 2024	3
- Détachement dans le corps des personnels de direction de classe normale - Année 2024	8
Division des Examens et Concours	
- Modalités d'organisation des épreuves du Concours Général des Lycées - Session 2024	12
Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	
- Recrutement de professeurs-ressources élèves à besoins éducatifs particuliers - Réseaux d'établissements non pourvus	28

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités
REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille
CONCEPTION, REALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr



DIEPAT/24-997-1613 du 05/02/2024

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION DE CLASSE
NORMALE - ANNEE 2024**

Références : Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, et notamment son article 13 bis, portant droits et obligations des fonctionnaires - Décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale - Note de service ministérielle MENJSJOP DE SE 1-2 du 15/01/2024 parue au bulletin officiel n°4 du 25 janvier 2024

Destinataires : Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, les chefs d'établissements publics, les IA-IPR établissements et vie scolaire, les personnels concernés

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - cheffe du bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - Mail : nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme JUVENAL-LAMBERT - gestion des personnels de direction (A>K) - Tel : 04 42 91 73 70 - Mail : caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr - Mme SERRA - gestion des personnels de direction (L>Z) - Tel : 04 42 91 73 71 - Mail : aurelie.serra@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le recrutement par liste d'aptitude a pour objectif de favoriser l'accès des faisant fonction au corps des personnels de direction et de diversifier le vivier de recrutement des personnels de direction. Au titre de la rentrée scolaire 2024, **85 postes** au niveau national sont proposés.

I- Conditions d'accès

Les candidats à l'inscription sur cette liste d'aptitude doivent remplir l'une des deux conditions suivantes :

1. **Soit**, être fonctionnaire titulaire et appartenir à un corps de catégorie A, de personnels enseignants, d'éducation, psychologues de l'éducation nationale ou de la filière administrative relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et dont l'indice brut terminal culmine au moins à la hors échelle A (= indice nouveau majoré 972 au 1^{er} janvier 2019)

et *justifier* de 7 années de services effectifs en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou plusieurs des corps susmentionnés

et *avoir exercé* à temps plein en position d'activité ou de détachement des fonctions de direction dans un établissement d'enseignement ou de formation pendant 20 mois au moins de façon continue ou discontinue au cours des 5 dernières années scolaires.

2. Soit, *avoir exercé* à temps plein des fonctions de :

- Directeur-adjoint chargé de SEGPA
- Directeur d'établissement spécialisé
- Directeur d'école du 1^{er} degré

et justifier de 4 années de services dans ces fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire.

Les conditions de service sont appréciées au 01.09.2024.
Les services à temps partiel sont pris en compte prorata temporis.

Point d'attention : aucun candidat recruté par la voie du détachement ou du concours ne pourra être proposé par la voie de la liste d'aptitude. Les résultats d'admission au CRPD seront connus le 29 avril 2024, ceux de l'accueil par détachement seront connus le 17 mai 2024.

II- Candidatures

La procédure d'inscription s'effectue sur Colibris - Mon Portail RH accessible à l'adresse suivante :

<https://portail.agent.phm.education.gouv.fr>

à compter du mercredi 3 avril 2024 jusqu'au mercredi 24 avril 2024

Une plateforme d'assistance à l'utilisation de Mon Portail RH est mise en place par message électronique à l'adresse : sirhen-assistance-agent@ac-toulouse.fr

Les candidats sont tenus de joindre dans le Portail Agent **au format pdf** les documents suivants :

- Un curriculum vitae,
- Un état des services validés par le service de gestion actuel, présenté par ordre chronologique en partant du début de l'activité professionnelle et en précisant l'année de titularisation. Les périodes d'interruption de service, disponibilité, congé sans traitement doivent être indiquées en rouge. Les durées des services effectués doivent être totalisées,
- Une lettre de motivation,
- Les arrêtés rectoraux d'affectation provisoire dans des fonctions de direction,
- Les arrêtés rectoraux de nomination dans les emplois de directeur adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du 1^{er} degré,
- Un rapport d'activité,
- Une lettre exposant les raisons des choix géographiques ainsi que, le cas échéant les éléments utiles relatifs aux types d'emploi et d'établissements sollicités,
- si obtention, le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS).

L'ensemble de la procédure de candidature est totalement dématérialisé : aucun envoi « papier » n'est nécessaire.

Il conviendra au moyen de l'annexe LA1 (ci-jointe) d'adresser sur le mail ce.diepat@ac-aix-marseille.fr l'avis du supérieur hiérarchique direct.

Important :

Afin d'établir un classement par ordre préférentiel, chaque candidat sera convoqué à un **entretien durant la 2^{ème} semaine de mai 2024** en présence de directeurs académiques adjoints, d'inspecteurs établissements et vie scolaire, du délégué académique à la formation des personnels d'encadrement du rectorat et/ou de cadres de la DIEPAT (division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques du rectorat).

Ce classement pourra tenir compte en particulier de la durée des services effectués dans des fonctions de personnels de direction ainsi que des conditions particulières d'exercice (éducation prioritaire par exemple).

L'entretien portera sur les points suivants :

- les compétences professionnelles du candidat dans ses fonctions actuelles,
- l'aptitude au pilotage et à la conduite de projet notamment dans les domaines pédagogique et/ou éducatif,
- les aptitudes relationnelles,
- l'engagement et la motivation.

III- Inscription et affectation

La liste des agents inscrits sera publiée sur le site www.education.gouv.fr le vendredi 14 juin 2024 au plus tard.

Les décisions d'affectations académiques seront notifiées dans Colibris - Mon Portail RH le **mardi 25 juin 2024**, pour une prise de fonction au 1^{er} septembre 2024.

Les candidats qui ne rejoindront pas le poste proposé perdront le bénéfice de leur inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2024.

Les personnels seront affectés prioritairement dans les académies où demeurera le plus grand nombre de postes restés vacants après la nomination des lauréats du concours 2024, en tenant compte de leurs vœux.

Les personnels recrutés par liste d'aptitude sont nommés stagiaires et placés en position de détachement dans le corps des personnels de direction pendant une durée d'un an à compter du 01.09.2024.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Avis de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale

- sur l'inscription sur la liste d'aptitude : favorable défavorable
- sur les types de postes demandés : favorable défavorable
- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'EREA : favorable défavorable
 sans objet
- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'ERPD : favorable défavorable
 sans objet

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date et signature de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (nom et qualité) :

Proposition de l'autorité académique - Recteur

- sur l'inscription sur la liste d'aptitude : proposé non proposé
- Si proposé, indiquer les postes pouvant être proposés à l'agent : lycée (LGT, LP) Collège
 EREA ERPD

Si non proposé, préciser le ou les motifs :

Date et signature du recteur d'académie :



DIEPAT/24-997-1614 du 05/02/2024

**DETACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION DE CLASSE NORMALE -
ANNEE 2024**

Références : Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, et notamment son article 13 bis, portant droits et obligations des fonctionnaires - Décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale - Note de service ministérielle MENJSJOP DE SE 1-2 du 15/01/2024 parue au bulletin officiel n°4 du 25 janvier 2024

Destinataires : Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale - les chefs d'établissements publics - les IA-IPR établissements et vie scolaire - les personnels concernés

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - cheffe du bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - Mail : nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme JUVENAL-LAMBERT - gestion des personnels de direction (A>K) - Tel : 04 42 91 73 70 - Mail : caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr - Mme SERRA - gestion des personnels de direction (L>Z) - Tel : 04 42 91 73 71 - Mail : aurelie.serra@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Une des voies d'accès au corps des personnels de direction est l'accueil en détachement. Désormais, les demandes d'accueil en détachement s'effectuent sur dossier et sur poste.

La note de service ministérielle relative au recrutement par liste d'aptitude et par détachement dans le corps des personnels de direction est parue au bulletin officiel de l'éducation nationale du 25 janvier 2024.

Au titre de la rentrée scolaire 2024, **45 postes** sont proposés dans la très grande majorité des académies métropolitaines. Pour cette campagne, le recrutement s'effectuera par académie et non sur un poste. Une fiche descriptive d'emploi incluant le nombre de postes offerts par académie sera publiée par la direction de l'encadrement sur Choisir le Service Public le jeudi 1^{er} février 2024 pendant 4 semaines.

Le détachement est prononcé pour une période de trois ans. À chaque année scolaire, les agents peuvent, sur leur demande, être intégrés dans le corps des personnels de direction ou solliciter le renouvellement de leur détachement pour une durée de deux ans au plus ou solliciter la réintégration dans leur corps d'origine.

Je vous demande de diffuser les présentes dispositions de la manière la plus large possible auprès des personnels placés sous votre autorité.

I- Conditions d'accès (article 13 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983)

Outre la condition préalable d'être titulaire de la fonction publique, deux conditions cumulatives doivent être respectées pour prononcer le détachement ou l'intégration :

→ le détachement ne peut avoir lieu qu'entre deux corps et/ou cadres d'emploi appartenant à la même catégorie

→ les corps et cadres d'emploi doivent être de niveau comparable : le niveau des missions s'apprécie au regard des activités, des emplois, et des responsabilités que les candidats ont vocation à exercer

II- Candidatures

Les candidats à un accueil en détachement dans le corps des personnels de direction devront saisir leur candidature via l'application Colibris à l'adresse suivante :

: <https://demarches.colibris.education.gouv.fr/rh-detachement-pdir-candidature/>

du jeudi 1^{er} février 2024 à 12h00 (heure de Paris) au vendredi 15 mars 2024 à 12h00 (heure de Paris).

Le nombre de vœux sur poste est fixé à 3 au maximum. Le dossier de candidature devra s'accompagner des pièces justificatives obligatoires suivantes, à télécharger dans Colibris :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Le dernier arrêté d'avancement d'échelon
- Un état des services validé par l'autorité hiérarchique

Par ailleurs, l'attention est attirée sur le fait que les candidats devront obligatoirement télécharger l'annexe D1 (cf. annexe) dûment visée par l'autorité hiérarchique du corps d'origine lors de la saisie de leur candidature et cela avant le 15 mars 2024.

Toute candidature incomplète ne sera pas examinée.

Important :

Chaque candidat retenu par la Direction de l'Encadrement sera convoqué à un entretien à compter du mercredi 10 avril 2024, conduit par les directeurs académiques adjoints, les inspecteurs établissements et vie scolaire, le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement du rectorat et/ou les cadres de la DIEPAT (division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques du rectorat).

L'entretien servira à informer les candidats de la nature et des exigences du type de poste proposé au détachement et à établir un classement préférentiel.

Un avis sera porté sur chaque candidature en fonction des qualités professionnelles constatées sur la capacité du candidat, d'une part à exercer des fonctions de personnels de direction et d'autre part à occuper le type de poste sollicité. Ces avis et classement seront consultables **le lundi 13 mai 2024**.

III- Propositions d'affectation

Le **vendredi 17 mai 2024**, l'administration centrale adressera via Colibris à chacun des candidats retenus un courriel les informant de la suite donnée à leur candidature et précisant le cas échéant le poste obtenu. Il sera suivi courant mai d'un arrêté ministériel d'accueil en détachement puis d'un arrêté académique d'affectation sur poste et de reclassement.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



**RECENSEMENT DES AVIS RELATIFS A LA CANDIDATURE AU RECRUTEMENT PAR DETACHEMENT
ANNEE 2024**

ACADEMIE :

M. Mme

NOM D'USAGE (en majuscules) :

NOM DE NAISSANCE (en majuscules) :

Prénoms :

NUMEN :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : N° de téléphone personnel :

Adresse électronique :

Administration ou organisme d'origine (préciser le pays le cas échéant) :

Ministère :

Conjoint : profession :

lieu d'exercice :

Nombre d'enfants à charge :

Corps et grade d'origine : Echelon(*) :

Fonctions actuelles et date de nomination dans ces fonctions :

.....

.....

Adresse administrative (nom de l'établissement, adresse, n° de téléphone, code établissement) :

.....

.....

Activités professionnelles actuelles (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)

Postes et activités précédents (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)

AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE

- sur le principe du détachement : favorable défavorable

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date, cachet et signature du supérieur hiérarchique :

AVIS DE L'AUTORITE HIERARCHIQUE SUR LA CANDIDATURE AU RECRUTEMENT PAR DETACHEMENT

- sur le principe du détachement : favorable défavorable

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date, cachet et signature de l'autorité hiérarchique :



DIEC/24-997-1731 du 05/02/2024

MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES DU CONCOURS GENERAL DES LYCEES - SESSION 2024

Références : Arrêté du 3 novembre 1986 modifié par arrêté du 28 juin 2019 (JO du 26 juillet 2019), modifié par arrêté du 26 novembre 2020 (JO du 17 décembre 2020) modifié par arrêté du 11 octobre 2021 (JO du 20 octobre 2021) - Note de service du 24 octobre 2023 relative à l'organisation de la session 2024 (BOEN n°42 du 9 novembre 2023)

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs de centre d'examen - Mesdames et messieurs les chefs d'établissements des lycées publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme DAUBIN - Tel : 04 42 91 73 49 - Mail : benedict.e.daubin@ac-aix-marseille.fr - Mme GUYOT - Tel : 04 42 91 71 87 - Mail : anne-laure.guyot@ac-aix-marseille.fr

1. CENTRES D'EPREUVES

A l'issue de la campagne d'inscription, vous trouverez en annexe n° 5 la répartition par centres d'examen des candidats.

2. CONVOCATIONS CANDIDATS

Les convocations seront mises à disposition des établissements d'origine la semaine du 19 au 23 février 2024. Les candidats auront accès à leurs convocations dans leur espace candidat de Cyclades à partir de l'encart CGL rubrique Mes documents.

3. PREPARATION DES EPREUVES ECRITES

Depuis la session 2023, les opérations liées au concours général des lycées s'effectuent à partir de l'application Cyclades et la dématérialisation de la correction à partir de Santorin.

3.1 Modèles de copies

Les copies qui devront impérativement être utilisées pour les épreuves écrites du concours général des lycées sont les copies de **modèle SANTORIN de référence CCYC :©DNE**

Cas particuliers :

- **Candidats composant sur ordinateur :**
Les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve les autorisant à composer sur ordinateur doivent utiliser le modèle de copie SANTORIN « composition ordinateur A4 » au format Word ou Libre Office.
- **Epreuve d'arts plastiques (épreuve non dématérialisée) :**
Les candidats utiliseront des supports au format 65 cm x 50 cm de 180 grammes au moins.

3.2 Organisation de l'épreuve en établissement

Le chef d'établissement devra utiliser impérativement l'application CYCLADES pour affecter les candidats en salle et éditer l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement des épreuves dont les listes d'émargement pour la numérisation des copies.

La délégation permettant aux établissements d'organiser les épreuves dans Cyclades sera donnée dès que les convocations seront mises à disposition.

3.3 Surveillance des épreuves

Les surveillances sont assurées par les enseignants du centre d'examen. L'organisation des surveillances et les convocations sont assurées par le chef d'établissement.

4. DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES

Toutes les compositions commencent à **12h00** (midi, heure de Paris).

Les candidats peuvent quitter la salle d'examen **deux heures après le début de l'épreuve**. Vous trouverez en annexe 1 de la présente note un rappel de la durée des épreuves écrites.

4.1 Consignes pour les épreuves écrites

Un récapitulatif des consignes pour les épreuves écrites est présenté en annexe 2.

Ces consignes figureront en annexe de la convocation éditée sur Cyclades.

- Dans le cas d'une édition des convocations par l'établissement, vous devrez photocopier l'annexe, en dernière page du fichier pdf, en nombre suffisant pour la remettre aux candidats concernés avec leurs convocations.
- Dans le cas où le candidat procède lui-même à son édition à partir de son espace candidat de Cyclades, l'annexe sera éditable avec la convocation.

Les organisateurs des épreuves devront rappeler les consignes suivantes aux candidats avant le début des épreuves :

- les candidats doivent composer lisiblement sur les copies avec un stylo de couleur foncée : bleu ou noir (ne pas utiliser de stylo à encre claire : turquoise ou rose, par exemple ; ni de stylo friction). Lorsque le sujet implique de dessiner des cartes ou des schémas, l'utilisation de la couleur est autorisée ;

- les candidats doivent remplir l'identification de chaque copie en majuscules et sans rature. La codification de chaque épreuve est rappelée sur le sujet. **Il est donc impératif que les candidats complètent le cartouche de l'en-tête de copie relative à l'épreuve du concours, seulement après la distribution des sujets.** Le numéro d'inscription des candidats leur a été communiqué au préalable (sur leur convocation ou par leur établissement) ;

- les candidats doivent composer uniquement sur les copies officielles distribuées par les surveillants. Les feuilles de brouillon ne seront pas corrigées ;

- les candidats doivent paginer chaque copie dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de la copie. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de la composition (exemple : 1/12, etc..., 12/12). Les candidats doivent aussi paginer les pages vierges ;

- les candidats ne doivent pas utiliser de colle ou d'agrafe sur leur composition.

Dans certaines disciplines, le sujet contient un document-réponse. Dans ce cas, les candidats doivent composer directement sur le document-réponse et, si le sujet le prévoit, traiter les autres parties sur une copie distincte. A la fin de l'épreuve, il est demandé d'insérer le document-réponse dans la copie du candidat sans utiliser ni colle, ni agrafe.

Dispositif d'alerte

Personnes à contacter en cas d'incident lors du déroulement des épreuves :

Incidents sujets :

Monsieur Afife BOUANANI, 04 42 91 71 72 afife.bouanani@ac-aix-marseille.fr

Madame Hélène CAZES, 04 42 91 71 80 helene.cazes@ac-aix-marseille.fr

Incidents organisation :

Madame Bénédicte DAUBIN, 04 42 91 73 49 benedicte.daubin@ac-aix-marseille.fr

Madame Anne-Laure GUYOT, 04 42 91 71 87 anne-laure.guyot@ac-aix-marseille.fr

5. A L'ISSUE DES EPREUVES ECRITES

5.1 Anonymat des copies

Les centres d'examen NE DOIVENT PAS anonymiser les copies (anonymisation faite par SANTORIN), ni les œuvres d'arts plastiques.

L'anonymat des copies non dématérialisées, l'épreuve d'arts plastiques, sera réalisée par la DGESCO à la réception des copies.

5.2 Numérisation des copies

Depuis la session 2023, la numérisation des copies doit être effectuée sur l'application SANTORIN et dans le respect des dates butoirs pour chaque discipline dans le calendrier présenté en annexe 3.

5.3 Epreuves d'arts plastiques

Les œuvres en arts plastiques devront être envoyées à plat, sèches et non roulées au plus tard pour le **mardi 30 avril 2024**.

Au dos de chaque production devra figurer uniquement le numéro d'inscription du candidat de Cyclades mentionné sur la convocation. Par sécurité, l'œuvre devra être insérée dans une copie comportant l'identité du candidat. Cette copie ne sera pas transmise au jury.

Les œuvres en arts plastiques devront être envoyées par pli sécurisé, accompagnées impérativement de la feuille d'émargement et du procès-verbal, à l'adresse suivante :

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques
DGESCO A-MPE
Concours général des lycées
Pièce 005B
110 Rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

5.4 Archivage des copies

Les copies originales seront à conserver au sein des établissements centres d'épreuves pendant une année. Seules les copies des lauréats d'un prix, d'un accessit ou d'une mention seront transmises sur demande du rectorat à la DGESCO A-MPE pour être conservées aux archives du ministère.

6. ORGANISATION DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION DANS LES DISCIPLINES TECHNOLOGIQUES

Le calendrier des épreuves d'admission dans les disciplines technologiques (2I2D, Biochimie-biologie et biotechnologies, SPCL, STSS et STHR) sera publié ultérieurement sur le site Eduscol sous la rubrique : « J'enseigne, Je mène un projet avec mes élèves, Concours général des lycées et des métiers, Organisation du concours général des lycées ».

La liste des candidats admissibles sera publiée sur Cyclades au fur et à mesure des délibérations des jury à partir du mois d'avril sur le site de publication Cyclades.

Les candidats admissibles seront convoqués par la mission de pilotage des examens sur Cyclades. Leurs frais de déplacement seront pris en charge par leur établissement à l'exception des frais de déplacement des accompagnants qui seront à leur propre charge.

7. COMMUNICATION DES RESULTATS

Je vous rappelle que le concours général des lycées est purement honorifique et que par conséquent, les copies ne sont pas notées. Seuls les résultats des candidats ayant obtenu une récompense (prix, accessit ou mention) sont publiés.

Les résultats du concours général des lycées seront dévoilés le jour de la cérémonie de remise des prix, qui se déroulera au cours de la première quinzaine de juillet 2024.

Seuls les lauréats recevant un prix seront invités à la cérémonie, qui se tiendra en présence de la ministre chargée de l'éducation nationale.

Les frais de transport relatifs à la venue des lauréats primés à Paris sont pris en charge par leur établissement d'origine. Les frais de déplacement des accompagnants seront à leur propre charge.

Le palmarès complet (prix, accessits et mentions) sera publié à l'issue de la cérémonie de remise de prix sur le site de publication Cyclades et sur Eduscol sous la rubrique « J'enseigne, je mène un projet avec mes élèves. Concours général des lycées et des métiers, Palmarès du concours général des lycées et des métiers. »

Aucun résultat ne sera communiqué avant la cérémonie de remise des prix.

Chaque candidat aura ultérieurement accès à sa copie sur son espace Cyclades.

8. DIPLOMES

Les lauréats ayant obtenu un accessit ou une mention pourront récupérer leurs diplômes dans leurs établissements d'origine fin octobre (en même temps que leur diplôme du baccalauréat pour les candidats de terminale).

Annexes

Annexe 1 : Codification sujets durée d'épreuves CGL 2024 ;

Annexe 2 : Consignes pour les épreuves du concours général des lycées Session 2024

Annexe 3 : Calendrier des épreuves et des dates butoirs pour la numérisation des copies du CGL – Session 2024

Annexe 4 : Répartition des candidats par centres épreuves

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Annexe 1

**Codification et repères des sujets et durée des épreuves du concours général des lycées
session 2024**

Libellé de la discipline	Code sujet	Repère sujet	Durée de l'épreuve écrite
Version et composition en langue allemande	CGLALLD	2024CGLALLD	5 h
Version et composition en langue anglaise	CGLANGL	2024CGLANGL	5 h
Version et composition en langue arabe	CGLARAB	2024CGLARAB	5 h
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option architecture et construction	CGL2I2DARCO	2024CGL2I2DARCO	5 h
Arts plastiques	CGLARPL	2024CGLARPL	4 h
Biochimie-biologie et biotechnologies	CGLBIOT	2024CGLBIOT	5 h
Version et composition en langue chinoise	CGLCHIN	2024CGLCHIN	5 h
Composition française	CGLCOFR	2024CGLCOFR	6 h
Éducation musicale	CGLEDMU	2024CGL2I2DEDMU	5 h
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option énergies et environnement	CGL2I2DENEN	2024CGL2I2DENEN	5 h
Version et composition en langue espagnole	CGLESPA	2024CGLESPA	5 h
Géographie	CGLGEOG	2024CGLGEOG	6 h
Version et composition en langue hébraïque	CGLHEBR	2024CGLHEBR	5 h
Histoire	CGLHIST	2024CGLHIST	6 h
Version et composition en langue italienne	CGLITAL	2024CGLITAL	5 h
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option innovation technologique et écoconception	CGL2I2DITEC	2024CGL2I2DITEC	5 h
Mathématiques	CGLMATH	2024CGLMATH	5 h
Management, sciences de gestion et numérique	CGLMSGN	2024CGLMSGN	4 h
Numérique et sciences informatiques	CGLNSIN	2024CGLNSIN	5h
Physique-chimie	CGLPHCH	2024CGLPHCH	5 h
Dissertation philosophique	CGLPHIL	2024CGLPHIL	6 h
Version et composition en langue portugaise	CGLPORT	2024CGLPORT	5 h
Version et composition en langue russe	CGLRUSS	2024CGLRUSS	5 h
Sciences de l'ingénieur	CGLSCIN	2024CGLSCIN	5 h
Sciences économiques et sociales	CGLSESO	2024CGLSESO	6 h
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option systèmes d'information et numérique	CGL2I2DSINU	2024CGL2I2DSINU	5 h
Sciences physiques et chimiques en laboratoire	CGLSPCL	2024CGLSPCL	5 h
Sciences et techniques sanitaires et sociales	CGLSTSS	2024CGLSTSS	5 h
Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	CGLSTHR	2024CGL2I2DSTHR	4 h
Sciences de la vie et de la Terre	CGLSVTE	2024CGL2I2DSVTE	5 h
Thème latin	CGLTHLA	2024CGLTHLA	4 h
Version grecque	CGLVGRE	2024CGLVGRE	4 h
Version latine	CGLVLAT	2024CGLVLAT	4 h

Annexe 2
Consignes pour les épreuves du concours général des lycées session 2024

Libellé de la discipline	Consignes
Toutes disciplines	La codification de chaque épreuve étant rapellée sur le sujet. Il est impératif que les candidats complètent le cartouche de l'en-tête de copie relative à l'épreuve du concours, seulement après la distribution des sujets.
Version et composition en langue allemande	L'usage de tout dictionnaire est interdit. L'usage de la calculatrice est interdit.
Version et composition en langue anglaise	L'usage de tout dictionnaire est interdit. L'usage de la calculatrice est interdit.
Version et composition en langue arabe	L'usage du dictionnaire bilingue est autorisé. L'usage du dictionnaire électronique est interdit. L'usage de la calculatrice est interdit.
Arts plastiques	<p>L'épreuve consiste en une réalisation bidimensionnelle de faible relief (0,5 cm d'épaisseur maximum) sur un support obligatoirement de 65 cm x 50 cm de 180 grammes au moins, fourni par les rectorats. Tout autre document de référence que ceux qui sont fournis avec le sujet est interdit.</p> <p>Les techniques sont libres – à l'exception de celles à séchage lent – en prenant la précaution de fixer les pastels secs, sanguine, fusain, craie, etc. L'usage du calque est autorisé (au format A3 et de 90 grammes).</p> <p>Les produits en bombe aérosol sont interdits. Afin de faciliter le séchage, l'emploi d'un sèche-cheveux est autorisé.</p> <p>Les matériels informatiques (ordinateur portable, scanner, imprimante et appareils photographiques numériques autonomes) sont autorisés, mais la responsabilité de leur utilisation et de leur bonne marche incombe au candidat. Est interdit l'usage du téléphone portable, même équipé d'un appareil photographique.</p> <p>Seul l'accès à un branchement électrique avec prise de terre sera fourni par les organisateurs du concours. L'emploi de banque d'images ou de textes préinstallés sur le disque dur est interdit. Seul le traitement de documents fournis avec le sujet ou celui de données plastiques et visuelles propres à l'espace de la salle où se déroule l'épreuve est autorisé (à l'exception de toute figuration de personnes présentes).</p> <p>Le candidat est responsable de la solidité de son travail (qui sera expédié par les centres d'examen).</p>
Biochimie-biologie et biotechnologies	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé
Version et composition en langue chinoise	L'usage du dictionnaire bilingue est autorisé. L'usage du dictionnaire électronique est interdit. L'usage de la calculatrice est interdit.

Libellé de la discipline	Consignes
Composition française	Aucun support n'est autorisé.
Dissertation philosophique	Aucun support n'est autorisé.
Éducation musicale	Cette épreuve nécessite une salle permettant la diffusion d'un document sonore sur clé USB qui sera assurée par un professeur d'éducation musicale. Les consignes de diffusion sont jointes à la clé USB.
Version et composition en langue espagnole	L'usage de tout dictionnaire est interdit. L'usage de la calculatrice est interdit.
Géographie	Prévoir des crayons de couleur ou des feutres. Aucun autre support n'est autorisé.
Version et composition en langue hébraïque	L'usage du dictionnaire bilingue est autorisé. L'usage du dictionnaire électronique est interdit. L'usage de la calculatrice est interdit.
Histoire	Aucun support n'est autorisé.
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option architecture et construction	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option énergies et environnement	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option innovation technologique et écoconception	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option systèmes d'information et numérique	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.
Version et composition en langue italienne	L'usage de tout dictionnaire est interdit. L'usage de la calculatrice est interdit.
Management, sciences de gestion et numérique	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.

Libellé de la discipline	Consignes
Mathématiques	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.
Numérique et sciences informatiques	L'usage de la calculatrice est interdit
Physique-chimie	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.
Version et composition en langue portugaise	L'usage de tout dictionnaire est interdit. L'usage de la calculatrice est interdit.
Version et composition en langue russe	L'usage de tout dictionnaire est interdit. L'usage de la calculatrice est interdit.
Sciences de la vie et de la Terre	L'usage de la calculatrice est interdit.
Sciences de l'ingénieur	Les candidats devront se munir du matériel suivant : compas, règles graduées et calculatrice. L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.
Sciences économiques et sociales	Aucun support n'est autorisé.
Sciences et techniques sanitaires et sociales	Aucun support n'est autorisé.
Sciences physiques et chimiques en laboratoire	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.
Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	Aucun document n'est autorisé.
Thème latin	L'usage des dictionnaires latin-français et français-latin est autorisé. L'usage de la calculatrice est interdit.
Version grecque	Seul le dictionnaire grec-français est autorisé. L'usage de la calculatrice est interdit.
Version latine	Seul le dictionnaire latin-français est autorisé. L'usage de la calculatrice est interdit.

Annexe 3

Calendrier des épreuves et des dates butoirs pour la numérisation des copies du CGL – session 2024

Dates épreuves	Epreuves	Dates butoirs pour la numérisation des copies
Mardi 12 mars	Epreuves d'admissibilité : - Biochimie-biologie et biotechnologies - Ingénierie, innovation et développement durable - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration - Sciences physiques et chimiques en laboratoire	Vendredi 15 mars
Lundi 18 mars	- Physique-chimie - Version grecque	Jeudi 21 mars
Mardi 19 mars	- Composition française - Dissertation philosophique - Management, sciences de gestion et numérique	Vendredi 22 mars
Mercredi 20 mars	- Anglais	Lundi 25 mars
Jeudi 21 mars	- Histoire - Mathématiques	Mardi 26 mars
Vendredi 22 mars	- Géographie - Sciences de la vie et de la Terre	Mercredi 27 mars
Lundi 25 mars	- Thème latin - Education musicale - Sciences de l'ingénieur - Sciences économiques et sociales	Jeudi 28 mars
Mardi 26 mars	- Numérique et sciences informatiques - Allemand - Arabe - Chinois - Espagnol - Hébreu - Italien - Portugais - Russe - Version latine	Vendredi 29 mars

REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRES EPREUVES

ANNEXE N°4

RNE CE	Centres d'épreuves	Dates épreuves	Disciplines	Etablissement inscription	Total
0040027H	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	Lundi 18 mars 2024	Physique-chimie	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	4
				LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	3
		lundi 25 mars 2024	Sciences économiques et sociales	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	3
		Mardi 19 mars 2024	Dissertation philosophique	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	2
		Mardi 26 mars 2024	Version et composition en langue allemande	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	1
		Vendredi 22 mars 2024	Sciences de la vie et de la Terre	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	2
Total LYC ALEXANDRA DAVID NEEL					15
0040490L	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	3
				LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	4
		mardi 12 mars 2024	Ingénierie, innovation et développement durable option SINU	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	2
			Ingénierie, innovation et développement durable option ARCO	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	2
Total LYC PIERRE-GILLES DE GENNES					11
0040533H	LYC LES ISCLES	Mardi 26 mars 2024	Version et composition en langue italienne	LYC LES ISCLES	1
Total LYC LES ISCLES					1
0050003B	LYC D ALTITUDE	Vendredi 22 mars 2024	Sciences de la vie et de la Terre	LYC HONORE ROMANE	1
		Vendredi 22 mars 2024	Sciences de la vie et de la Terre	LYC D ALTITUDE	1
Total LYC D ALTITUDE					2
0050006E	LYC DOMINIQUE VILLARS	Lundi 18 mars 2024	Physique-chimie	LYC DOMINIQUE VILLARS	6
				LYC HONORE ROMANE	2
				LYC ST JOSEPH	1
				LYCEE A. BRIAND	5
Total LYC DOMINIQUE VILLARS					14
0050007F	LYCEE A. BRIAND	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LYC HONORE ROMANE	3
				LYC ST JOSEPH	3
				LYCEE A. BRIAND	6
		lundi 25 mars 2024	Sciences de l'ingénieur	LYCEE A. BRIAND	1
		mardi 12 mars 2024	Sciences physiques et chimiques en laboratoire	LYCEE A. BRIAND	1
Total LYCEE A. BRIAND					14

RNE CE	Centres d'épreuves	Dates épreuves	Disciplines	Etablissement inscription	Total
0130001F	LYC EMILE ZOLA	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LY MILITAIRE	5
				LYC EMILE ZOLA	8
				LYC PAUL CEZANNE	7
				LYC VAL DE DURANCE	5
	Total LYC EMILE ZOLA				
0130003H	LYC VAUVENARGUES	lundi 25 mars 2024	Sciences de l'ingénieur	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	1
				LYC ST LOUIS STE MARIE	1
				LYC VAUVENARGUES	1
		mardi 12 mars 2024	Ingénierie, innovation et développement durable option ITEC	LYCEE DU REMPART	1
	Ingénierie, innovation et développement durable option ITEC	LYC VAUVENARGUES	2		
Total LYC VAUVENARGUES					6
0130010R	LYC MONTMAJOUR	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LYC MONTMAJOUR	4
				LYC PASQUET	6
	Total LYC MONTMAJOUR				
0130011S	LYC PASQUET	Mardi 26 mars 2024	Numérique et Sciences Informatiques	LYC ARTHUR RIMBAUD	2
				LYC PASQUET	3
	Total LYC PASQUET				
0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LYC HONORE DAUMIER	7
				LYC MARSEILLEVEYRE	10
	Total LYC MARSEILLEVEYRE				
0130039X	LYC SAINT CHARLES	Mardi 26 mars 2024	Version et composition en langue allemande	LYC SAINT CHARLES	3
				LYCEE DU REMPART	1
	Total LYC SAINT CHARLES				
0130040Y	LYCEE THIERS	Lundi 18 mars 2024	Physique-chimie	LYC JEAN PERRIN	3
				LYC MARSEILLEVEYRE	1
				LYC MONTGRAND	3
				LYCEE THIERS	10
	Total LYCEE THIERS				
0130049H	LYCEE DU REMPART	mardi 12 mars 2024	Ingénierie, innovation et développement durable option SINU	LY MILITAIRE	1
				LYCEE DU REMPART	3
			Ingénierie, innovation et développement durable option ARCO	LYCEE DU REMPART	2
	Total LYCEE DU REMPART				
0130051K	LYC MARIE CURIE	mardi 12 mars 2024	Sciences et techniques sanitaires et sociales	LYC MARIE CURIE	6
		Mardi 19 mars 2024	Management, sciences de gestion et numérique	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE	3
				LYC MARIE CURIE	5
				LYC REGIONAL MONTE-CRISTO	3
			LYC SIMONE VEIL	4	
Total LYC MARIE CURIE					21

RNE CE	Centres d'épreuves	Dates épreuves	Disciplines	Etablissement inscription	Total
0130053M	LYC JEAN PERRIN	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LYC AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	2
				LYC COURS BASTIDE	1
				LYC JEAN PERRIN	9
		Mardi 26 mars 2024	Version et composition en langue italienne	LYC JEAN PERRIN	1
				LYC PAUL LANGEVIN	1
				LYC ST ELOI	1
		mercredi 20 mars 2024	Version et composition en langue anglaise	LYC JEAN PERRIN	3
				LYCEE DU REMPART	2
				Lycée Nelson MANDELA	7
				LYCEE THIERS	1
Total LYC JEAN PERRIN					28
0130143K	LYC PAUL LANGEVIN	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LYC ARTHUR RIMBAUD	6
				LYC JEAN COCTEAU	1
				LYC JEAN LURCAT	5
				LYC PAUL LANGEVIN	10
		Lundi 18 mars 2024	Physique-chimie	LYC ARTHUR RIMBAUD	2
				LYC JEAN COCTEAU	2
				LYC JEAN MONNET	4
				LYC PAUL LANGEVIN	6
		Mardi 19 mars 2024	Management, sciences de gestion et numérique	LYC ST LOUIS STE MARIE	9
				LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	6
				LYC ARTHUR RIMBAUD	7
				LYC PAUL LANGEVIN	4
Total LYC PAUL LANGEVIN					62
0130161E	LYCÉE POLYVALENT ADAM DE CRAPONNE	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LYC VIALA LACOSTE	9
				LYCÉE POLYVALENT ADAM DE CRAPONNE	14
Total LYCÉE POLYVALENT ADAM DE CRAPONNE					23
0130175V	LYC HONORE DAUMIER	Mardi 26 mars 2024	Numérique et Sciences Informatiques	LYC DON BOSCO	1
				LYC HONORE DAUMIER	2
				LYC ST ELOI	1
				LYCEE DU REMPART	1
				LYCEE LA NATIVITE	1
Total LYC HONORE DAUMIER					6

RNE CE	Centres d'épreuves	Dates épreuves	Disciplines	Etablissement inscription	Total
0131319N	LYCEE LA NATIVITE	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LGT PR SACRE COEUR	9
				LYC ST ELOI	1
				LYCEE LA NATIVITE	12
		Lundi 18 mars 2024	Physique-chimie	LGT PR SACRE COEUR	1
				LY MILITAIRE	5
				LYC VAL DE DURANCE	7
				LYCEE LA NATIVITE	9
				LYC MARCEL PAGNOL	1
				LYCEE LA NATIVITE	2
		Mardi 19 mars 2024	Dissertation philosophique	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	2
				LY MILITAIRE	2
				LYC ST LOUIS STE MARIE	2
				LYC VAL DE DURANCE	1
				LYC VIALA LACOSTE	2
LYCEE LA NATIVITE	10				
Mardi 26 mars 2024	Version latine	LYCÉE POLYVALENT ADAM DE CRAPONNE	1		
		LYC MARCEL PAGNOL	1		
		LYCEE LA NATIVITE	2		
Total LYCEE LA NATIVITE					70
0131323T	LYC PROVENCE (DE)	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LYC L'OLIVIER - ROBERT COFFY	4
				LYC PROVENCE (DE)	11
				Lycée Nelson MANDELA	4
Total LYC PROVENCE (DE)					19
0131324U	LYC LACORDAIRE	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LYC LACORDAIRE	9
				LYCEE DU REMPART	4
				LYCEE THIERS	7
		Lundi 18 mars 2024	Physique-chimie	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE	2
				LYC LACORDAIRE	8
				LYC REGIONAL MONTE-CRISTO	2
				LYC SEVIGNE	2
		Mardi 19 mars 2024	Dissertation philosophique	LYC COURS BASTIDE	3
				LYC HONORE DAUMIER	1
				LYC LACORDAIRE	8
		LYC MARSEILLEVEYRE	1		
		LYC NOTRE DAME DE SION	2		
Total LYC LACORDAIRE					49
0131360H	LYC VIALA LACOSTE	Lundi 18 mars 2024	Physique-chimie	LYC VIALA LACOSTE	8
		Mardi 19 mars 2024	Composition française	LYC VIALA LACOSTE	5
		Total LYC VIALA LACOSTE			
0131549N	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE	Vendredi 22 mars 2024	Sciences de la vie et de la Terre	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE	7
				LYC JEAN PERRIN	1
				LYCEE THIERS	3
Total LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE					11

RNE CE	Centres d'épreuves	Dates épreuves	Disciplines	Etablissement inscription	Total
0132210G	LYC JEAN LURCAT	Jeudi 21 mars 2024	Histoire	LYC CHEVREUL BLANCARDE	1
				LYC JEAN LURCAT	4
				LYC JEAN PERRIN	1
				LYC LACORDAIRE	1
				LYC PROVENCE (DE)	1
Total LYC JEAN LURCAT					8
0133015G	LYCEE PIERRE MENDES FRANCE	Lundi 18 mars 2024	Arts plastiques	LYC GEORGES DUBY	2
				LYC JEAN PERRIN	1
				LYC L'OLIVIER - ROBERT COFFY	1
				LYC VIALA LACOSTE	1
				LYCEE PIERRE MENDES FRANCE	8
	Vendredi 22 mars 2024	Sciences de la vie et de la Terre	LY MILITAIRE	3	
			LYC JEAN COCTEAU	3	
			LYC ST ELOI	1	
			LYC ST LOUIS STE MARIE	5	
			LYCEE PIERRE MENDES FRANCE	1	
Total LYCEE PIERRE MENDES FRANCE					26
0133244F	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	14
				LYC GEORGES DUBY	10
		Lundi 18 mars 2024	Physique-chimie	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	8
				LYC GEORGES DUBY	5
		mercredi 20 mars 2024	Version et composition en langue anglaise	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	9
				LY MILITAIRE	7
				LYC GEORGES DUBY	1
				LYC ST ELOI	1
Total LPO MARIE MADELEINE FOURCADE					56
0133314G	LYC ST LOUIS STE MARIE	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LYC JEAN MONNET	1
				LYC ST LOUIS STE MARIE	10
				LYCEE PIERRE MENDES FRANCE	7
		lundi 25 mars 2024	Sciences économiques et sociales	LYC ARTHUR RIMBAUD	1
				LYC ST LOUIS STE MARIE	2
Total LYC ST LOUIS STE MARIE					22
0133525L	LYC GEORGES DUBY	Mardi 19 mars 2024	Composition française	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	3
				LYC FELIX ESCLANGON	3
				LYC GEORGES DUBY	2
				LYC MARSEILLEVEYRE	1
				LYC VAUVENARGUES	1
				Lycée Nelson MANDELA	2
				LYCEE THIERS	1
				Total LYC GEORGES DUBY	

RNE CE	Centres d'épreuves	Dates épreuves	Disciplines	Etablissement inscription	Total	
0134003F	Lycée Nelson MANDELA	lundi 25 mars 2024	Sciences économiques et sociales	LYC COURS BASTIDE	2	
				LYC JEAN PERRIN	2	
		Mardi 26 mars 2024	Version et composition en langue espagnole	Lycée Nelson MANDELA	8	
				LYC EMILE ZOLA	1	
	Total Lycée Nelson MANDELA				19	
	0134155W	LYC SIMONE VEIL	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE	3
					LYC REGIONAL MONTE-CRISTO	4
					LYC SEVIGNE	2
LYC SIMONE VEIL					5	
Total LYC SIMONE VEIL				14		
0134253C	LYC REGIONAL MONTE-CRISTO	lundi 25 mars 2024	Sciences économiques et sociales	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	3	
				LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE	1	
				LYC REGIONAL MONTE-CRISTO	5	
Total LYC REGIONAL MONTE-CRISTO				9		
0840003X	LYC FREDERIC MISTRAL	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LYC FREDERIC MISTRAL	6	
				LYC PHILIPPE DE GIRARD	1	
				LYC RENE CHAR	3	
		Mardi 26 mars 2024	Version et composition en langue espagnole	LYC ST JOSEPH	5	
				LYC THEODORE AUBANEL	5	
	Total LYC FREDERIC MISTRAL				22	
	0840004Y	LYC THEODORE AUBANEL	Mardi 26 mars 2024	Numérique et Sciences Informatiques	LYC PHILIPPE DE GIRARD	1
LYC RENE CHAR					1	
LYC ST JOSEPH					1	
LYC THEODORE AUBANEL					2	
LYC VICTOR HUGO					1	
LYCEE REGIONAL JEAN D ORMESSON					1	
Total LYC THEODORE AUBANEL				7		
0840005Z	LYC PHILIPPE DE GIRARD	mardi 12 mars 2024	Sciences et techniques sanitaires et sociales	LYC PHILIPPE DE GIRARD	2	
Total LYC PHILIPPE DE GIRARD				2		

RNE CE	Centres d'épreuves	Dates épreuves	Disciplines	Etablissement inscription	Total		
0840015K	LYC JEAN HENRI FABRE	Jeudi 21 mars 2024	Histoire	LYC JEAN HENRI FABRE	3		
				LYC LOUIS GIRAUD	1		
				LYC ST JOSEPH	1		
			Mathématiques	LYC JEAN HENRI FABRE	6		
				LYC MARIE PILA	6		
				LYCEE REGIONAL JEAN D ORMESSON	3		
		Vendredi 22 mars 2024	Géographie	LYC JEAN HENRI FABRE	3		
				LYC RENE CHAR	1		
				Total LYC JEAN HENRI FABRE	24		
		0840026X	LYCEE DE L'ARC	Jeudi 21 mars 2024	Mathématiques	LYCEE DE L'ARC	9
	Total LYCEE DE L'ARC				9		
0840059H	LYC LOUIS PASTEUR	Mardi 19 mars 2024	Management, sciences de gestion et numérique	LYC ISMAEL DAUPHIN	3		
				LYC LOUIS PASTEUR	4		
				LYCEE DE L'ARC	2		
	Total LYC LOUIS PASTEUR				9		
0840072X	LYC ST JOSEPH	Lundi 18 mars 2024	Physique-chimie	LYC FREDERIC MISTRAL	2		
				LYC JEAN HENRI FABRE	1		
				LYC MARIE PILA	1		
				LYC PHILIPPE DE GIRARD	1		
				LYC ST JOSEPH	7		
				LYC THEODORE AUBANEL	3		
				LYCEE REGIONAL JEAN D ORMESSON	4		
				lundi 25 mars 2024	Sciences économiques et sociales	LYC ST JOSEPH	1
				Mardi 19 mars 2024	Dissertation philosophique	LYC JEAN HENRI FABRE	1
		LYC MARIE PILA	1				
				LYC ST JOSEPH	1		
				LYCEE REGIONAL JEAN D ORMESSON	1		
		Mardi 26 mars 2024	Version latine	LYC ST JOSEPH	1		
	Total LYC ST JOSEPH				25		
0840078D	LYC MARIE PILA	Vendredi 22 mars 2024	Sciences de la vie et de la Terre	LYC FREDERIC MISTRAL	2		
				LYC MARIE PILA	4		
				LYCEE REGIONAL JEAN D ORMESSON	1		
	Total LYC MARIE PILA				7		
0840935K	LYC RENE CHAR	mardi 12 mars 2024	Biochimie, biologie et biotechnologies	LYC RENE CHAR	3		
				Sciences physiques et chimiques en laboratoire	LYC RENE CHAR	1	
					LYC STEPHANE HESSEL	1	
		Mardi 19 mars 2024	Composition française	LYC JEAN HENRI FABRE	5		
				LYC RENE CHAR	7		
				LYC THEODORE AUBANEL	1		
				LYCEE REGIONAL JEAN D ORMESSON	1		
		Mardi 26 mars 2024	Version et composition en langue italienne	LYC RENE CHAR	3		
		mercredi 20 mars 2024	Version et composition en langue anglaise	LYC FREDERIC MISTRAL	2		
				LYC RENE CHAR	5		
		LYC ST JOSEPH	1				
	Total LYC RENE CHAR				30		



ASH/24-997-39 du 05/02/2024

RECRUTEMENT DE PROFESSEURS-RESSOURCES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS - RESEAUX D'ETABLISSEMENTS NON POURVUS

Références : Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance - Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au Cappei - Circulaire n° 2019-008 du 5 juin 2019 pour une École inclusive

Destinataires : Établissements publics du 2nd degré - IA-DASEN - Inspecteurs de l'Éducation nationale du 1er et du 2nd degrés et chargés de ASH, IA-IPR - Professeurs titulaires du Cappei enseignant en collèges et lycées d'enseignement public

Dossier suivi par : Mme MALLURET, conseillère technique de région académique ASH - M. ESPOSITO, chargé de mission formation - innovation, coordinateur du RAPR - Tel : 06 25 32 86 46 - Mail : ce.miraep.coord.rapr@ac-aix-marseille.fr

La loi du 28 juillet 2019 pour une École de la confiance consacre un chapitre à l'École inclusive. Elle crée un grand service de l'École inclusive afin d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, qui prenne en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

La certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) commune aux enseignants du 1er et du 2nd degrés vise à les former aux pratiques de l'éducation inclusive. Ces certifications confortent les compétences de certains professeurs dans leurs missions d'enseignement et les mettent en position d'être des personnes-ressources pour les équipes pédagogiques et éducatives.

Construire l'École inclusive conduit toutes les équipes enseignantes à proposer collectivement des aménagements ou adaptations pédagogiques afin de répondre aux besoins éducatifs particuliers de tous les élèves. Afin d'accompagner les professeurs dans cette démarche, un réseau académique des professeurs-ressources est créé. Ceux-ci assurent par une présence de proximité, des missions de conseil et d'accompagnement pédagogique au sein d'un réseau d'établissements. Ils contribuent à la mise en œuvre de communautés d'apprentissage et accompagnent les équipes pédagogiques, sous forme de conseils, d'aides méthodologiques et pédagogiques.

Ce réseau se déploie sur chacun des réseaux d'écoles et d'établissements. Un appel à candidatures est lancé pour les réseaux suivants qui sont à pourvoir :

- Marseille Madrague - 13
- Haut Vaucluse - 84
- Ventoux - 84

Les enseignants, les enseignantes titulaires du Cappei, qui souhaiteraient s'engager dans cette démarche, doivent retourner la fiche ci-jointe dûment complétée et recouverte des avis mentionnés, à la mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (Miraep), Eric ESPOSITO :

ce.miraep.coord.rapr@ac-aix-marseille.fr dans les 3 semaines suivant la parution de ce bulletin académique.

Une fiche-repère précisant les missions du professeur-ressources est également jointe.

A l'issue de l'analyse des candidatures, les professeurs-ressources retenus en seront informés et bénéficieront d'actions de formation au cours de l'année scolaire et une indemnité de mission particulière (IMP) leur sera attribuée en fonction des missions réalisées.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Mission du professeur-ressources (PR)

Identité professionnelle du professeur-ressources

Le professeur-ressources est un professeur, enseignant en collège ou lycée, titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei).

Il a une bonne connaissance du système éducatif, de ses enjeux ainsi que des textes relatifs à l'éducation inclusive et des orientations nationales et académiques pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Il comprend les concepts de besoins spécifiques, d'accessibilité et de compensation dans le contexte éducatif actuel et leurs incidences dans le cadre scolaire.

Il connaît les dispositifs et structures pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap.

Il maîtrise le fonctionnement des différentes instances : maison départementale des personnes handicapées (MDPH), équipe de suivi de la scolarisation (ESS), équipe éducative (EE). Il connaît les différents outils relatifs à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : le livret de parcours inclusif (LPI) favorisant la mise en place des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), des plans d'accompagnement personnalisé (PAP), des projets personnalisés de scolarisation (PPS) et des projets d'accueil individualisé (PAI).

Mission

Le professeur-ressources joue un rôle moteur dans le développement de l'éducation inclusive dans le cadre d'un réseau d'établissements au sein duquel il est clairement identifié. Son action s'inscrit en complémentarité avec celle conduite par les circonscriptions chargées de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH).

Sa mission principale consiste à accompagner les enseignants pour la scolarisation en classe ordinaire des élèves à besoins éducatifs particuliers. Le professeur-ressources apporte une réponse rapide et filée dans le temps aux enseignants qui le sollicitent.

Il constitue notamment une ressource pour les référents d'établissement inclusif (REI) de son réseau.

Sa mission s'articule autour de 3 axes complémentaires :

Communiquer

Il présente les missions qu'il peut mener aux chefs d'établissements, aux équipes éducatives, dans les établissements et en conseil de réseau. Cette communication se fait notamment en début d'année et est réactivée en cours d'année, si nécessaire.

Il diffuse les ressources disponibles, qu'elles soient institutionnelles, partenariales, techniques ou documentaires. La présentation de ses missions s'appuie sur la diffusion de supports : triptyque, affiche, diaporama.

Accompagner

Il accompagne les enseignants, qui en font la demande, dans l'analyse des besoins des élèves et dans la construction de réponses pédagogiques adaptées. Il apporte aide méthodologique et pédagogique.

Il contribue à la généralisation du livret de parcours inclusif (LPI) au sein des établissements en lien avec les professeurs formateurs académiques en charge de son déploiement.

Il vient en appui aux équipes dans la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (MOPPS) et des plans d'accompagnement personnalisé (PAP).

Il accompagne les enseignants dans l'utilisation du numérique inclusif.

Développer

Il développe la mutualisation des pratiques au sein des équipes éducatives.

Il contribue au développement du travail en communauté d'apprentissage au sein des établissements.

Aide à l'accomplissement de la mission

Les actions du professeur-ressources s'inscrivent dans le projet de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs (Miraep).

Chaque année, plusieurs modules de formation permettent au professeur-ressources de s'approprier les modalités de communication et d'accompagnement des enseignants. Des ressources actualisées sont mises à sa disposition au sein d'un parcours M@gistère dédié.

Une lettre de mission associée au versement d'une indemnité pour mission particulière (IMP) conformément à la circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015 parue au bulletin officiel n°18 du 30 avril 2015 est établie annuellement, par la conseillère technique de région académique ASH. Un ordre de mission permanent sans frais de déplacement ainsi qu'une autorisation d'utilisation de véhicule personnel, conformément au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, sont également établis chaque année.

Un bilan annuel d'activité est rédigé en fin d'année scolaire et transmis au coordinateur qui établit une synthèse pour la Miraep.

Sollicitation

Le professeur-ressources peut être sollicité par un enseignant ou une équipe éducative directement ou par le biais du coordinateur RAPR :

- académie d'Aix-Marseille ce.miraep.coord.rapr@ac-aix-marseille.fr
- académie de Nice ce.miraep.coord.rapr@ac-nice.fr

NOM		Prénom	NOM de jeune fille
M. Mme Mlle			
Adresse mail académique			Téléphone
Formations suivies concernant les EBEP			
Certifications			
Discipline	Adresse professionnelle	Noms des supérieurs hiérarchiques	
		Chef d'établissement	
		Inspecteur de discipline	

Compétences : Quelles sont vos connaissances / compétences au regard de l'École inclusive et la scolarisation des EBEP ?

Expérience professionnelle : Êtes-vous engagé dans un travail d'équipe ou dans une activité en lien avec la scolarisation des EBEP au sein de votre établissement ?

Avez-vous assuré ou assurez-vous une/des mission(s) professionnelle(s) en dehors de votre temps d'enseignement (chargé de mission, formateur...) ?

Motivation : Donnez en quelques lignes les raisons qui motivent votre candidature.

Avis du chef d'établissement :

Nom : _____ Date : _____
Signature : _____

Avis de l'inspecteur de discipline / IEN ASH :

Nom : _____ Date : _____
Signature : _____